

Image not found or type unknown



Créer sa SCI en 10 étapes

publié le **16/05/2013**, vu **806 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Créer sa SCI n'est pas aussi compliqué qu'il n'y paraît. Voici les 10 étapes à respecter.

La première étape de création d'une SCI passe par la rédaction de ses statuts. Ceux-ci vont venir préciser la fixation du capital, sa répartition, l'objet de la société, les pouvoirs du gérant, les clauses d'agrément, etc.

Choisir une dénomination sociale pour votre SCI est ensuite une formalité obligatoire.

Le siège social de la SCI est fixé librement par les statuts mais doit être réel. Il ne correspond pas forcément au lieu de situation de l'immeuble et peut être situé au domicile du gérant de la SCI.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/creer_sci.jsp